

Aperçu du fonds — RetraitePlus Manuvie

Fonds de revenu garanti RetraitePlus Manuvie

À compter du 1er juin 2023 ou vers cette date, les options de frais de souscription reportés et frais modérés, lorsque disponible, ne permettront plus de nouveaux dépôts ou de dépôts subséquents.

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2013

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 33 237 381 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 3 661 710

Rotation du portefeuille: 25,94 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
25 000	2,53	1,23	9,0596	3 553 613

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

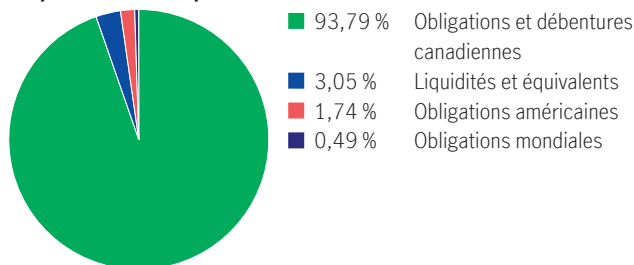
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu de retraite Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire), lequel est composé, entre autres, de fonds en gestion commune. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds en gestion commune de titres à revenu fixe de très longue durée Gestion de placements Manuvie	48,84 %
Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie	25,39 %
Fonds revenu fixe canadien longue durée en gestion commune de gestion de placements Manuvie	24,85 %
Total	99,08 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

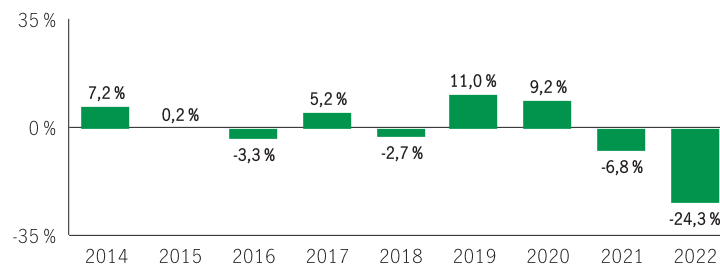
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 28 octobre 2013, détient 905,93 \$ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de -1,07 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



Fonds de revenu garanti RetraitePlus Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Ne s'applique pas, puisque vous avez versé jusqu'à 5 % du montant de votre souscription au moment du dépôt.	<ul style="list-style-type: none">Vous avez payé jusqu'à 5 % du montant de votre souscription au moment de l'achat avant la transition au Fonds de revenu garanti. Ce montant a été déduit du montant de votre souscription à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	Si vous avez initialement acheté des unités d'un fonds d'obligations, d'un fonds de dividendes, d'un fonds de répartition de l'actif, d'un fonds équilibré, d'un fonds d'actions ou d'un fonds Achats périodiques par sommes fixes.	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription pouvant être exigés dépendent de la catégorie de fonds choisie à la souscription des unités.Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
Frais modérés	Si vous avez initialement acheté des unités d'un fonds d'obligations, d'un fonds de dividendes, d'un fonds de répartition de l'actif, d'un fonds équilibré, d'un fonds d'actions ou d'un fonds Achats périodiques par sommes fixes.	<ul style="list-style-type: none">Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Ce Fonds vise à préserver le capital et à procurer un revenu régulier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
1 000 000	2,06	0,77	9,4922	68 568

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100 000	1,83	0,59	9,9202	39 529

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.